



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DES ORMES PROCES VERBAL du Conseil Municipal du 7 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le sept novembre, à 18 heures 30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, dans l'enceinte de la salle des fêtes, sous la présidence de Madame Danielle MAILLARD, Maire de la Commune.

PRESENTS :

- Danielle MAILLARD, Marilyne MORIN, Samuel CHARA, Laetitia GAUGUIN, Julie CODRON, Coralie CONCHAUDRON, Jean-François COURTY, Romain BROQUET, Jean-Philippe CONCHAUDRON, Gérard PERROT.

Date de la convocation : 28 Octobre 2022

Le nombre de conseillers présents étant de 10, le quorum est atteint et le conseil municipal peut délibérer valablement conformément à l'article L 2121 – 17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Madame le Maire interroge le Conseil sur un membre du Conseil qui souhaite être secrétaire de séance. Madame Laetitia GAUGUIN se propose, et est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du 26 septembre 2022 :

Madame le Maire demande s'il y a des remarques ou des modifications à apporter au procès-verbal du Conseil Municipal du 26 septembre 2022. Aucune remarque, ni modification sont faites.

- **Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 septembre 2022.**

Madame le Maire, liste les points de l'ordre du jour et demande aux membre du Conseil le rajout de 4 points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Proposition de mission d'architecte pour la restructuration et l'extension du chalet situé 12 rue de l'école
- Modification des statuts de la Fédération Eaux Puisaye Forterre
- Délibération fixant la durée d'amortissement des immobilisations des comptes de racine 204
- Décision modificative N°2 portée au budget primitif.

Les membres du Conseil acceptent.

Ordre du jour :

1. Registre des décisions prises par le Maire par délégation
2. Sollicitation de la DETR pour le plateau multisports
3. Modification du plan de financement pour le plateau multisports

4. Proposition de mission d'architecte pour la restructuration et l'extension du chalet situé 12 rue de l'école
5. Modification des statuts de la Fédération Eaux Puisaye Forterre
6. Délibération fixant la durée d'amortissement des immobilisations des comptes de racine 204
7. Décision modificative N°2 portée au budget primitif.

1. Registre des décisions prise par le Maire par délégation :

Par délégation 2020-06-09 en date du 05 juin 2020, le Conseil Municipal a délégué certaines attributions au Maire. Lors de chaque réunion du Conseil Municipal, le Maire doit rendre compte des attributions exercées par délégation :

Numéro de décision	Date	Objet	Société	Montant TTC
260	23/09/2022	Portail cour école/logement	OLIVIER	3 738,00 €
263	23/09/2022	Boissons/alimentation	MAZAGRAN	64,50 €
265	27/09/2022	Compteur logement école	ENEDIS	676,80 €
276	13/10/2022	Vérification aire de jeux	CDE	254,40 €
Total des décisions émises				4 733,70 €

- **Le Conseil municipal valide à l'unanimité les décisions prises par délégation par Madame le Maire pour un montant total de 4 733,70 €.**

2. Sollicitation de la DETR pour le plateau multisports :

Mme le Maire précise que la subvention DETR peut être demandée au taux de 30% (circulaire appel à projets du 02/11/2022) pour le plateau multisports, ce qui permettrait de réduire le montant du fonds de concours qui pourra être obtenu sur d'autres projets qui n'entrent pas dans le cadre des financements de la DETR.

Mme le Maire demande aux conseillers de l'autoriser à solliciter la subvention DETR.

- **Le Conseil municipal autorise Mme le Maire à solliciter la subvention DETR, par 9 voix pour et 1 voix contre.**

3. Modification du plan de financement pour le plateau multisports :

Mme le Maire propose le plan de financement modifié ainsi :

Projet	HT	71	71 285,28 €
Pacte Territoires	40%		28 514,00 €
DETR	30%		21 385,00 €
Fonds de concours	10%		7 128,00 €
Commune	20%		14 258,28 €

Mme le Maire demande au conseil d'approuver le plan de financement modifié et de l'autoriser à signer tout document relatif à ce dossier.

- **Le Conseil municipal, approuve le plan de financement, par 9 voix pour et 1 voix contre et autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.**

4. Proposition de mission d'architecte pour la restructuration et l'extension du chalet situé 12 rue de l'école :

Le cabinet ATELIER VINCENDON a remis une proposition de mission d'architecte pour la restructuration et l'extension du chalet situé 12 rue de l'école, acquis sur droit de préemption et délibération prise le 26/07/2021 d'y créer une salle multi-activités intergénérationnelle pouvant accueillir un café-services, les cours d'informatique, les activités ludiques, le club lecture enfants, les réunions et autres activités.

L'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à : 75 000 €

Rénovation de l'espace existant	15 000 € HT
Construction d'une salle de 20 m ²	50 000 € HT
Assainissement	10 000 € HT

La rémunération de la mission d'architecte est établie au taux de 12 % du montant des travaux
La majorité des conseillers estiment que la construction d'une salle de 20 m² est trop importante et propose que le projet soit revu avec une extension prévoyant les sanitaires, ce qui réduirait le coût global. Mme le Maire va en informer Mr VINCENDON et demande aux conseillers d'approuver la proposition de mission de l'ATELIER VINCENDON sur la base de 12% du montant des travaux qui seront réalisés et de l'autoriser à signer tout document relatif à ce dossier.

- **Le Conseil municipal, à l'unanimité valide la proposition d'étude du cabinet ATELIER VINCENDON, sur la base de 12% du montant des travaux réalisés, et autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.**

5. Modification des statuts de la Fédération Eaux Puisaye Forterre :

Le 12 septembre 2022, le Comité syndical de la FEPP a délibéré et adopté des modifications statutaires. Il appartient à chaque commune membre d'adopter ces modifications.

Par conséquent, il est demandé au conseil d'adopter les statuts de la FEPP.

- **Le Conseil municipal, à l'unanimité adopte les statuts de la FEPP.**

6. Délibération fixant la durée d'amortissement des immobilisations des comptes de racine 204 :

Bien que notre commune ne soit pas soumise à l'obligation d'amortir ses immobilisations, la trésorerie de Joigny nous informe qu'il y a une obligation réglementaire, qu'elle que soit la taille de la collectivité, à amortir les immobilisations des comptes de racine 204, soit pour notre commune, les travaux de rénovation globale de l'éclairage public et de démolition de la cabine haute, qui sont des travaux d'équipement validés par une convention avec le SDEY.

Les sommes dues au SDEY ont été comptabilisés au compte 2041582 en tant que subvention d'équipement à Groupement de collectivité à statut particulier en 2021 sans calcul d'amortissement.

Par conséquent, une délibération doit être prise pour fixer la durée d'amortissement et donc le montant de la dotation aux amortissements pour l'année 2022 et les suivantes.

Il est proposé au conseil que les subventions d'équipement comptabilisées au compte 2041582 soit amortie sur 10 ans.

- **Le Conseil municipal, à l'unanimité fixe à 10 ans la durée d'amortissement des subventions d'équipement comptabilisées au compte 2041582.**

7. Décision modificative N°2 portée au budget primitif :

Mme le maire informe les conseillers qu'il est nécessaire de prendre une délibération modifiant la délibération prise lors du vote du budget primitif de 2022 compte tenu de la nécessité d'ouvrir les chapitres d'ordre budgétaire 040 et 042 pour constater la dotation aux amortissements délibérés ci avant.

Il est demandé au conseiller d'accepter la modification de la délibération prise lors du vote du budget primitif de 2022.

- **Le conseil municipal, l'unanimité accepte la modification de la délibération prise lors du vote du budget primitif de 2022.**

Informations diverses :

- ✚ **Travaux du logement de l'école :** le carrelage est en cours, le peintre doit intervenir la semaine prochaine, ainsi que le menuisier pour la rambarde de l'escalier et les meubles de cuisine et de salle de douche.
- ✚ **Sécurisation routière :**
 - Deux réunions ont été organisées le 05/11 avec les riverains de la route Croix St Nicolas et de la route de Raloy pour recueillir leurs avis et propositions
 - Retard sur le chantier de la route du couvent ; montant des subventions reçues.
- ✚ **Démolition de la cabine haute :** en cours
- ✚ **Portail école/cour coté parking :**
 - devis du portail 2 320 € HT
 - devis pour les travaux de démolition du mur et montage pilasses pour 7 293 € HT, une autre entreprise a été contactée.
- ✚ **Clôture du jardin école/logement :**
 - devis reçu 2880 € HT les travaux sont prévus pendant les vacances de fin d'année.
- ✚ **Commission voirie :**

Un message à été envoyé le 18/10 demandant une réunion rapide de la commission afin de faire un état des lieux et d'obtenir avant le 15 décembre des devis.
- ✚ **Prévoir l'installation des miroirs de rue.**

Points sur certaines observations :

Sécurisation routière :

- Aménagement route du couvent abordé le 25/01/2021
- Délibération prise le 25/10/2021 route du couvent + école : 6 pour 2 abstentions 1 contre
- Prévoit bien les écluses simples pour délimiter la zone 30
- PV adopté à l'unanimité le 13/12/2021.

City stade :

- Première information le 13/12/2021
- Présentation du projet le 17/01/2022 : 2 contres
- Délibération prise le 26/09/22 : 4 contres.

Les subventions reçues :

- Reçues en 2021 et détaillées dans le compte rendu du 25/10/2021
 - DETR extension salle des fêtes 15 325.62 €
 - DSIL école 43 809.38 €
 - SDEY école 10 290 €
 - Village de l'Yonne toiture cadastre 4918 €

- Reçues en 2022 :
Amendes de police / sécurisation routière 6 655 + 12 206

Subventions à recevoir à la fin des travaux du logement de l'école :

DETR évaluation	21 930 €
SDEY évaluation	5 880 €

Pour rappel :

Nous avons tous été élus le 15/03/2020 en fonction d'un programme :

- **Recueil d'avis sur des projets, aide aux démarches**
- **Optimiser l'occupation de la salle des fêtes :** activités créatives, jeux de société, cours de gymnastique, informatique, troc-livres... : comité des fêtes
- **Mobiliser les pouvoirs publics pour un réseau internet et téléphonie mobile :** SRO au 2^{ème} trimestre 2023, téléphonie mobile 1^{er} trimestre 2023
- **Créer un site internet :** fait en mars 2020 (tous les procès-verbaux de séances y sont publiés).
- **Faire revenir les commerces de proximité :** distributeurs automatiques pain et viande : faits ; aménager ou créer un local café/service : projet chalet
- **Entretien, rénovation ou aménagement des bâtiments communaux :**
* faits : rénovation école, local stockage salle des fêtes, toiture et aménagement cadastre, ravalement façade cour de la mairie, rénovation salle de bain logement mairie et isolation des combles perdues
* en cours : rénovation du logement de l'école ; isolation, chauffage, peintures...
- **Améliorer et sécuriser les voies de circulation (passages piétons, ralentisseurs) :** étude de l'ATD demandée en octobre 2020.
* en cours : route du Couvent et rue de l'école
* en étude : route Croix St Nicolas et route de Raloy
- **Sécuriser les arrêts de bus :** marquages au sol : faits, à faire panneaux et abris couverts
- **Aménager la mare :** étude en cours, avis du Syndicat Yonne Médian en date du 06/08/2020 : préconisations des aménagements
- **Gestion financière rigoureuse, budget maîtrisé permettant la réalisation des projets avec co-financement publics :** Etat, Région, Département.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Aux ORMES, le 7 novembre 2022

Secrétaire de séance
Laetitia GAUGUIN

Madame le Maire,
Danielle MAILLARD

